

**Présentation
générale**

Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir de base pour l'analyse de résultats observés comme pour l'étude de projets (installation, création d'atelier, modification de système, etc.).

Ces références proviennent des données observées dans les exploitations du réseau INOSYS, complétées par d'autres sources (appui technique, cotations, etc.).

**Élevages ovins viande****Limousin, Poitou-Charentes, Centre-Val
de Loire, Pays de la Loire et Bretagne**

Référentiel technique et économique ovin viande du Centre-Ouest

CAMPAGNE 2024

© Aurélie Prieur

RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES

Produits**Tableau 1****Agneaux (€/kg de carcasse)**

SYSTÈME (RÉF. CAS-TYPE)	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Limousin - Brebis Limousine (SR)	9,10	8,25	8,50
Limousin-Poitou-Charentes - Agnelage de saison (SH-S6)	9,20	8,35	8,60
Limousin-Poitou-Charentes - 2 périodes d'agnelage (SHB-S5)	9,40	8,45	8,75
Poitou-Charentes - Agnelage de contre-saison (C2)	9,50	8,65	8,90
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Intensif (S2)	9,40	8,45	8,75
Pays de la Loire - Herbager (S4)	9,40	8,45	8,75
Bretagne - Prolifique (S1)	9,00	7,95	8,30

Tableau 2**Réformes (€/tête)**

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Limousin - Brebis races herbagères	80	80	78
Limousin - Brebis races rustiques et prolifiques	65	60	60
Limousin - Béliers	60	60	60
Poitou-Charentes - Brebis	80	80	78
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Brebis	80	80	80
Bretagne - Brebis	80	80	80
Ouest - Béliers	80	80	80

Tableau 3**Laine (€/kg)**

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Races herbagères	0,10 €	0,15 €	0,15 €
Races rustiques	0,10 €	0,10 €	0,12 €

Quantité de laine par brebis : races herbagères 2 kg,
Limousine 1 kg.

Tableau 4

Achat de reproducteurs (€/tête)

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Agneau	480	440	430
Antenais	550	500	490
Agnelles - races rustiques	160	160	150
Agnelles - races herbagères et prolifiques	200 à 250	160 à 240	180 à 240

Tableau 5

Cultures (€/tonne)

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Céréales (cession interne)	170 €	180 €	210 €
Méteil (cession interne)	170 €	200 €	220 €
Blé	180 €	190 €	230 €
Maïs	170 €	185 €	220 €
Tournesol	550 €	420 €	530 €
Colza	550 €	450 €	540 €



@ Nathalie Augas

Charges opérationnelles

Tableau 6

Approvisionnements surfaces (année civile et campagne végétale : juin 2023 à mai 2024)

SEMENCES	2024 ANNÉE CIVILE	2024 CAMP. VÉGÉTALE	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Céréales /kg	0,90 €	0,75 €	0,90 €	0,85 €
Pois / kg	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Prairies /ha	170 €	170 €	170 €	163 €
Luzerne /ha	320 €	310 €	320 €	317 €
Maïs /ha	220 €	200 €	220 €	217 €
ENGRAIS ET PRODUITS DE TRAITEMENTS	2024 ANNÉE CIVILE	2024 CAMP. VÉGÉTALE	2023	MOYENNE 2022 À 2024
N (€/unité)	1,40 €	1,40 €	1,80 €	2,0 €
P (€/unité)	1,60 €	1,60 €	1,80 €	1,9 €
K (€/unité)	0,80 €	0,90 €	1,1 €	1,1 €
Amendements (marne, épandage compris, €/tonne)	40,0 €	40,0 €	41 €	40 €
Traitement maïs (€/ha)	100 €	100 €	100 €	98 €
FOURNITURES POUR FOURRAGES (€/HA)	2024 ANNÉE CIVILE	2024 CAMP. VÉGÉTALE	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Ficelle/ha (3 kg/ha)	15 €	15 €	15 €	15 €
Plastique enrubannage/ha	64 €	64 €	70 €	75 €
Bâche ensilage/ha (10 à 13 kg/ha)	24 €	24 €	27 €	26 €

Tableau 7

Alimentation

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Céréales autoconsommées (€/tonne)	170	180	215
Céréales achetées (€/tonne)	220	230	265
Tourteau soja (€/tonne)	480	565	535
Tourteau colza (€/tonne)	360	420	407
Complémentaire azoté (€/tonne)	460	490	483
Aliment complet agneau (€/tonne)	380	410	403
Minéraux (€/kg)	0,87	0,90	0,90
Poudre de lait (€/kg)	2,6	2,8	2,9

Tableau 8

Frais de reproduction (€/brebis)

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Eponge & PMSG	5,5	5,0	5,2
IA en mélange	6,8	6,5	6,6
IA en paternité	10	10	10
Mélatonine	5,1	5,1	5,1
Echographie avec dénombrement	1,5	1,2	1,3
Echographie sans dénombrement	1,1	0,9	1,0

Tableau 9

Frais vétérinaires (€/brebis)

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Limousin - races rustiques	6,5	6,3	6,3
Limousin - races herbagères	8,6	8,3	8,4
Limousin-Poitou-Charentes - avec Wolfarthia	9,1	8,8	8,9
Poitou-Charentes - sans Wolfarthia	8,6	8,3	8,4
Pays de la Loire	8,3	8,0	8,1
Bretagne	6,5	6,3	6,3

Tableau 10

Frais d'élevage (€/brebis)

	2024	2023	MOYENNE 2022 À 2024
Tonte (brebis et agneaux)/brebis	2,2	2,2	2,2
Chien (charges annuelles pour 1 chien)	700	500	583
Cotisations (appui technique, équarrissage) et ident. - forfait/élevage	290	260	277
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. - forfait/brebis - Lim.-PC-PL	1,62	1,62	1,62
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. - forfait/brebis - Bretagne	2,32	2,32	2,32
Frais de commerc. et certification - Lim.-PC (€/brebis)	3	3	3
Frais de commerc. et certification - PL-Bzh (€/brebis)	4	4	4
Petit matériel (€/brebis)	2,0	1,9	2,0
Paille (€/tonne) - Limousin	110	95	100
Paille (€/tonne) - Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne	100	75	83



Capital mobilisé par l'atelier

Tableau 11
Capital bâtiment (prix neuf)

	2024	2023
Bergerie avec aménagements (€/m²)	200 €/m²	220 €/m²
Coût/brebis logée avec couloirs d'alimentation et de circulation	650 €/brebis	700 €/brebis
Tunnel isolé/m² avec couloir tracteur	170 €/m²	190 €/m²
Tunnel isolé/m² sans couloir tracteur	100 €/m²	120 €/m²
Bâtiment stockage fourrage/m² (bardé sur 3 côtés, non bétonné)	120 à 150 €/m²	130 à 170 €/m²
Parc de contention (selon équipement)	8 000 à 13 000 €	10 000 à 15 000 €
Cornadis/ 3 m linéaire	145 €	160 €
Cellule 250 quintaux (selon équipement)	4 000 à 5 000 €	4 500 à 6 000 €
Silo rigide (3 à 6 tonnes)	3 000 à 3 500 €	3 000 à 4 000 €
Vis d'alimentation (pour 300 agneaux)	3 200 €	3 500 €
Distributeur mobile de concentré (selon équipement)	23 000 à 30 000 €	23 000 à 30 000 €

Tableau 12
Clôtures et autres aménagements fonciers (prix neuf)

	2024	2023
Grillage (hauteur 90 cm, 1 rang barbelé, sans pose)	2,4 €/ml	2,3 €/ml
Electrique high tensile	1,4 €/ml	1,8 €/ml
Electrique mobile (kit complet en 3 fils)	1,6 €/ml	2,0 €/ml
Filet électrique (50 m)	1,4 €/ml	1,7 €/ml

Tableau 13
Capital cheptel reproducteur (€/tête)

	2024	2023
Brebis	145	130
Agnelle	170	150
Béliers	330	300
Réformes	70	70
Agneaux < 1 mois	50	45
Agneaux 1 - 2 mois	90	75
Agneaux 2 - 3 mois	130	110
Agneaux > 3 mois	150	130



RÉFÉRENCES TECHNIQUES

Alimentation

Tableau 14

Consommation annuelle de fourrage stocké et de concentré par brebis

BASSIN	AGNELAGE	CHARGEMENT INDICATIF	CONDUITE	FOURRAGE (KG MS)	CONCENTRÉ (KG BRUT)
Est	Printemps	6 brebis	Agnelage unique de printemps	150 kg	100 kg
Est	Fractionné	7 brebis	2 périodes d'agnelage, lactation de printemps à l'herbe	200 kg	150 kg
Est	Fractionné	6 brebis (hors parcours)	Système brebis Limousine (agneaux de bergerie et agnelles de reproduction)	280 kg	150 kg
Ouest	Fractionné	8 brebis	Lactation de printemps à l'herbe	230 kg	180 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Toutes lactations en bergerie	250 kg	220 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Système intensif prolifique herbager, 2 périodes d'agnelage	250 kg	250 kg
Ouest	Fractionné	10-12 brebis	Système intensif fourrager	350 kg	280 kg

(Bassin Est : Limousin, Charente et Vienne, Centre ; Bassin Ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres)

Consommation annuelle de minéraux/brebis : en plus des blocs, compter 3 à 5 kg en cas d'utilisation de tourteau et non de CAMV

Tableau 15

Consommation de concentré/agneau

Bergerie	80 à 100 kg
Complémentés à l'herbe (ou finis en bergerie)	40 à 60 kg

Tableau 16

% d'agneaux à l'allaitement artificiel

Prolificité > 2	10%
1,7 < Prolificité < 2	5%

Autres références

Tableau 17

Age à la vente des agneaux

Agneaux de bergerie	Avant 90 jours	10 %
	90 à 120 jours	60 %
	120 à 150 jours	30 %
Agneaux d'herbe	Avant 120 jours	10 %
	120 à 150 jours	60 %
	150 à 200 jours	30 %

Besoin en paille litière et production de fumier

Tableau 18

Besoin annuel en paille par brebis (agneaux compris)

Système herbager sans contre-saison	50 kg
Système herbager avec contre-saison	60 à 70 kg
Système intensif	80 à 100 kg

Production de fumier : pour la quantité de fumier disponible à l'épandage, compter 5 à 6 fois la quantité de paille apportée en litière.



AIDES

Aide ovine

Tableau 19
Montants par brebis

NATURE	CONDITIONS	MONTANT
Aide de base	Cheptel > 50 brebis	21 €
Majoration (avec transparence des parts PAC)	500 premières brebis	2 €
Aide nouveau producteur	Les 3 ^{èmes} années après la création du troupeau	6 €

ICHN

En zones défavorisées, montants majorés pour les éleveurs ovins (au moins 50% des UGB), avec un niveau variable selon le chargement (plages fixées par les départements).

Dans la limite de 75 ha primables par exploitation (avec transparence des parts PAC) :

- Une part fixe de 70 € sur 75 ha.
- Une part variable, dégressive au-delà de 25 ha et plafonnée à 50 ha. Pour les éleveurs ovins ou caprins (au moins 50 % des UGB totaux), ce montant unitaire est majoré de :
 - 10 % en zone de montagne,
 - 30 % en zone de piémont et défavorisée.

Montants unitaires de la part variable pour la plage optimale de chargement :

ZONE	CHARGEMENT	MONTANT MAJORÉ/HA
Montagne	25 premiers hectares	263
	25 hectares suivants	175
Piémont	25 premiers hectares	126
	25 hectares suivants	85
Zone défavorisée	25 premiers hectares	120
	25 hectares suivants	75

La part fixe et la part variable sont modulées en fonction du chargement.



Fiche réalisée par :

- Vincent Bellet - Institut de l'Elevage - vincent.bellet@idele.fr
Nathalie Augas - Chambre d'agriculture de la Charente - nathalie.augas@charente.chambagri.fr
Julien Vaisset - Chambre d'agriculture de la Creuse - julien.vaisset@creuse.chambagri.fr
Céline Clément - Service d'Elevage Ovin des Deux-Sèvres - sdeovin79@gmail.com
Sophie Laurent - Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres - sophie.laurent@cmds.chambagri.fr
Camille Champion - Chambre d'agriculture de la Vienne - camille.champion@vienn.chambagri.fr
Aurore Prieur - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - aurore.prieurdelacombe@pl.chambagri.fr
Carole Le Creff - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - carole.lecreff@pl.chambagri.fr
Marie Nguyen - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - marie.nguyen@pl.chambagri.fr
Alain Gouédard - Chambre d'agriculture de Bretagne - alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr
Elise Hommet - Chambre d'agriculture de l'Indre - elise.hommet@indre.chambagri.fr
Théo Boistard - Chambre d'agriculture du Cher - theo.boistard@cher.chambagri.fr

Document édité par l'Institut de l'Elevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Mars 2025 - Réf. : 00 25 502 015

Conception : Beta Pictoris - Mise en page : Valérie Lochon (CRA NA) -

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.
Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la CNE.

